

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL CONCERNANT LE DEPORTE OU L'INTERNE

NOM (Madame, Mademoiselle, Monsieur) (1) : *Crassé*

Prénoms : . . . *Marius Antoine Eugène*

Pseudonymes :

Date et lieu de naissance : . *28 janvier 1915 Izernore*

Nationalité : *Française*

Adresse actuelle de l'intéressé (. . . *Briouat Oir*
ou de l'ayant-cause (.

Profession : *Fendormerie*

Bureau de Recrutement : . *Bourg* . . Classe *1933* & N° de Recrutement *132*
Engage volontaire le 29.4.1932 au 62^e d'est. Sous-lieutenant

GRADES SUCCESSIFS AU COURS de la période 1940-1945
*ACTIVE (2) 1^{re} compagnie ARME (le 1-6-34)
classé dans l'arme à pied ou (G.M. 5-12-34)
affecté à la 14^{ème} légion SERVICE (affecté 6^{ème} légion
de fendormerie le 17-6-1936 (5-1-1935)
S/OFFICIER de carrière le 29.4.1938 le 4-1-1936
RESERVE (2)*

Zone des Carnées - Résidence *St Bivier S/Moisy Oir le 1-9-1939*

SITUATION MILITAIRE ACTUELLE : ACTIVE, OU RESERVE (1) - GRADE
classé 2^e légion bis de fendormerie le 1-8-1940 Fendormerie

DATES

Résumé succinct de l'activité professionnelle ou de l'activité militaire du 10 Juin 1940 à la date d'arrestation.

<i>classé dans la fendormerie du Lyonnais</i>	le 1-10-1943
<i>arrêté par la police allemande et</i>	le 8-2-1944
<i>déporté en Allemagne</i>	le 1-10-1944
<i>classé à la 14^{ème} légion de fendormerie</i>	le 19-10-1944
<i>livré en Allemagne suivant avis officiel de décès N° 565.606</i>	en 20-10-1944.
<i>Services arrêtés au</i>	

I. - DURÉE DES SERVICES EFFECTUÉS DANS LA RESISTANCE :

du *9-10-1943* . . au *8-2-1944* *Section C.E. A.S. Oir*

- (1) - Rayer les mentions inutiles
(2) - Indiquer la date de prise de rang dans le grade.

II; - COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE ET IMPORTANCE DE L'ACTION (Indications détaillées et précises).

- faire ressortir la continuité des services compte tenu de l'activité professionnelle
- indiquer les responsabilités et les commandements assumés, les principales missions et opérations auxquelles vous avez participé, les actes qualifiés de résistance accomplis au sens de l'article 2 du décret N° 49.427 du 25 Mars 1949
- Joindre tous attestations, documents ou copies certifiées conformes susceptibles de permettre la reconnaissance des services et en particulier copie des attestations ou certificats d'appartenance délivrés par le Secrétariat d'Etat aux Forces Armées "Guerre" ou les Généraux Commandant les Régions.

*Je servi dans les Forces Françaises de l'Intérieur de l'Oise Haut. jusqu'à Haute Savoie (Après) du Novembre 1942. à février 1944
Et a participé aux opérations suivantes Renseignements Divisions
Saboteuses "Certificat N° 22. ci-joint"
Élément très précieux pour le Commandement a rendu les plus
grands services*

III. - GRADE D'ASSIMILATION OBTENU :

Nommé le : à
Par (Nom, pseudo, qualité)
aux fonctions de
avec le grade de (Joindre une copie de la notification d'homologation)

Indiquer l'unité, le Réseau, le Mouvement, l'effectif, le secteur soumis à votre autorité : *C.F. - A.S. - Oise*

IV. - ARRESTATION : *le 8. 2. 1944*

Indiquer lieu, date, cause, circonstances de votre arrestation, de votre internement ou de votre déportation : *a Brenod le 8. 2. 1944 appartenant a l'A.S. Secteur C.F. Oise. Interné le 8. 2. 1944 ou 21-3-1944. Déporté le 22-3-1944. Libéré le 19-10-1944. à Mathausen le 19.*

V. - DECORATIONS OBTENUES :

Références :
Citation à l'ordre N° de Décision de
Légion d'Honneur décret du J.O. du
Médaille Militaire décret du 30.10.1944 J.O. du
Médaille Résistance décret du 12.10.1945 J.O. du 29.10.45 page 61
Croix de Guerre avec Étoile d'Argent 31.3.1942 Page

CERTIFICAT DE VALIDATION

CL DIRECTION
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE FERRE.

DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES

DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE.
DECISION MINISTERIELLE N° 038/DIR
DU 15.12.1953.

RÉFÉRENCES :

Loi du 6 août 1948
(J. O. du 8 août 1948).
Décret du 25 mars 1949
(J. O. du 26 mars 1949).

6^e BUREAU.

SECTION D. I. R.

N° PM/OK.

NOM : TRAFTEY PRÉNOMS : Marius, Antoine
 Né le 28.1.1913 à Izernore (Ain)
 Bureau de recrutement : Bourg Classe : 1933 N° M^e de recrutement : I32
 Déporté ~~ou interné~~ de la Résistance ⁽¹⁾ Carte n° 1.015.1832
 Interné du 8.2.1944 au 21.3.1944 Déporté du 22.3.1944 au 19.10.1944
 Déporté ou interné ⁽¹⁾ Décédé ~~ou disparu~~ le 19.10.1944

Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de

GRADE REEL

pour la période de son internement et de sa déportation

SERVICE MILITAIRE ACTIF. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Est comptée comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante la période
du 8 Février 1944 au 19 Octobre 1944

Est comptée comme service militaire actif la période du //////////
au //////////

CAMPAGNE 1939-1945. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Déporté résistant ou ~~interné résistant~~ ⁽¹⁾

Interné ou déporté résistant du 8.2.1944 au 19.10.1944
soit I ans, 8 mois, II jours de campagne double.

Interné résistant du ////////// au //////////
soit 1 ans, 1 mois, 1 jours de campagne simple.

Blessures de guerre : MORT POUR LA FRANCE

Déporté résistant. — Assimilé à un blessé de guerre (articles 6 et 8 de la loi du 6 août 1948) :

Considéré comme blessé le //////////

Déporté ou interné résistant blessé de guerre (blessures réelles) :

Blessé le ////, le ////, le ////, soit : II blessures.

Destinataire : ⁽²⁾

Mme Marcelle TRAFTEY
BRENOD (Ain)

Paris, le 31 Décembre 1953

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation :
Pour le Général, Directeur
P.O. Le Lt-Colonel CANONNE
Chef du 6^e Bureau

Ex.C: Direction de la Justice Militaire
~~et de la Gendarmerie~~ 17 Bd de Latour
Maubourg PARIS

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles.
⁽²⁾ Nom, prénoms et adresse complète.

MÉMOIRE DE PROPOSITION

1011
RÉSERVÉ

~~DÉPARTEMENTAL~~

8^{ème} Légion de Gendarmerie.

pour une citation à l'Ordre de l'Armée

(à titre posthume)

~~CROIX DE FER~~

S. T. 14 - 1794 - 29/5/45

NOM	T R A F F E Y
(Capitales)	
Prénoms	Marius Antoine
Date et lieu de naissance	28-1-1913 à Izernore (Ain)
Corps	8 ^e Légion - Brigade de BRENOD (Ain).
N ^o Matricule	690
Grade et date de proposition	Gendarme 5-1-1935
Temps passé en activité de service (2)	12 ans 5 mois 21 jours
Blésures de guerre (date, nature, genre de projectile, pourcentage d'invalidité)	"
Citations déjà obtenues	"
L'intéressé est-il titulaire de la Légion d'Honneur ou de la Médaille Militaire (grade et date)	"

MOTIFS DE LA PROPOSITION

Au cours d'opérations effectuées par les troupes d'occupation et la milice contre les groupements de Résistance dans la Région de BRENOD (Ain), le 8 Février 1944, de nombreuses personnes suspectées de prêter assistance au Maquis furent arrêtées, notamment les Militaires de la Brigade.

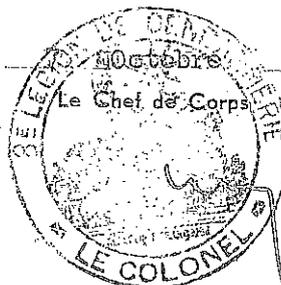
Le Gendarme TRAFFEY était du nombre. Il fut conduit ainsi que ses collègues au Fort Montluc à LYON, puis déporté au Camp de concentration de Mauthausen, où il succombait le 19 Octobre 1944, des suites des mauvais traitements et privations endurés.

Dès les premières formations de groupes de Résistance, le Gendarme TRAFFEY y avait adhéré avec toute sa foi patriotique. La Brigade de BRENOD a d'ailleurs, par Ordre N^o 149 de la 14^{ème} Région, du 17 Août 1945, reçu une Citation à l'Ordre du Régiment comportant l'attribution de la Croix de Guerre avec Etoile de Bronze, pour les bons services rendus à la Résistance.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer le Gendarme TRAFFEY pour une Citation à l'Ordre de la Région, à titre posthume, avec le libellé suivant :

"Gendarme conscient de ses devoirs et animé d'une foi patriotique ardente, a dès le début, aidé de toutes ses forces et de tous ses moyens la Résistance et les Maquis de la région de BRENOD (Ain). Arrêté par les allemands lors des opérations de Février 1944, puis déporté, a payé de son sacrifice son dévouement à la cause de la France."

LYON, le 10 Octobre 1946.



(1) Rayer la mention inutile.
(2) Arrêtés au jour de la proposition.

AVIS DE L'INSPECTEUR DU 4.^e ARRONDISSEMENT DE GENDARMERIE.

Légi
gnie de

N^o 497/2.

Citation à l'Ordre de la
Région (Titre posthume)
Gendarme T R A F F E Y

Avis Favorable pour une Citation à l'Ordre de la Région
à titre posthume.

Tr. N^o I.659/2 - 8^e Lég.
du 7 Octobre 1946

LIBELLE : "Gendarme conscient de ses devoirs et animé d'une
"ardente, a dès le début, aidé de toutes ses forces et
"tous ses moyens la Résistance et les Maquis de la ré-
"de BRENOT (Ain). Arrêté par les allemands lors des op-
"tions de Février 1944, puis déporté, a payé de son sang
"son dévouement à la cause de la France."

MARSEILLE, le 28 Octobre 1946.
Le Colonel ZWILLING, Inspecteur du 4^{ème}
Arrondissement de Gendarmerie.

Signé : ZWILLING.

Lieut Col - Romanus - Petit, Chef Dep^e F.F.I.
AVIS du ~~Commandant de Corps d'Armée ou de Région~~

Antoine Lemaire
Kury

Décision
AVIS du Général ~~Directeur des F.F.I.~~ *et de la Région*

Secrétaire Général
A. de HESDIN
N^o 101
Mars 1946

GOVERNEMENT MILITAIRE
DE LYON.

14ème REGION.

FORCES FRANÇAISES DE
L'INTERIEUR.

ETAT-MAJOR.

CITATION A L'ORDRE DU REGIMENT N° 149.

A été cité la Brigade de Gendarmerie de BRENOD,
pour les motifs suivants :

" Gendarmes ayant une grande conscience de leurs
"devoirs, une grande foi patriotique ont, dès le début
"aidé de toutes leurs forces, de tous leurs moyens la
"résistance des Maquis.

"Ont été arrêtés par les allemands lors des opéra-
"tions de Février 1944, payant ainsi de leur sacrifice
"leur ardent dévouement à la cause de la France ".

La présente CITATION comporte l'attribution de la
Croix de Guerre avec étoile de bronze.

LYON, le 17 Août 1945.

Le Colonel DESCOURS, Gouverneur Militaire de LYON,
Commandant la 14° Région Militaire Chef Régional P.F.I.

Signé : DESCOURS.

COPIE certifiée conforme à l'original.

A BOURG, le 10 Décembre 1947.

Le Chef d'Escadron VERCHER, Commandant la
Compagnie de Gendarmerie de l'AIN.

(Signature)

Bourg, le 30 sept. 1946.

GENDARMERIE NATIONALE.

R A P P O R T

8ème Légion.

du Chef d'Escadron VERCHER, Commandant la Compagnie de
Gendarmerie de l'Ain, à B O U R G ,

Compagnie de l'Ain.

No. 572/2.

sur une proposition de citation à l'ordre de la Ré-
gion, à titre posthume, en faveur du Gendarme TRAFFEY,
Marius, de la Brigade de Brénod.

REFERENCE: Art. 107 du Décret du 17 juillet 1933, sur le Service
Intérieur de la Gendarmerie.

Du 8 au 13 février 1944 les Autorités allemandes ont pro-
cédé dans toute la Région de Brénod, (Ain), à des opérations de
police dirigées contre les groupes de résistance du maquis.

Au cours de ces opérations de nombreuses personnes suspec-
tées d'apporter une aide ou assistance quelconque aux réfrac-
taires furent arrêtées et déportées en Allemagne.

Les Gendarmes de Brénod vraisemblablement dénoncés par le
milicien Avon, habitant le pays, n'échappèrent pas à cette mesu-
re et c'est ainsi que le 8 février 1944, vers 21 heures après
avoir été désarmés, le Chef de Brigade et trois Gendarmes fu-
rent arrêtés à leur caserne par des soldats allemands et ita-
liens accompagnés de miliciens.

Ils furent d'abord emmenés à Poncin où ils subirent de mau-
vais traitements, puis le 9 février, conduits à Montluc à Lyon,
pour être dirigés sur Compiègne quelques jours plus tard. Ils
devaient être transférés le 23 mars 1944 au camp de concentra-
tion de Mauthausen.

Tous les Militaires de Brénod, sous l'impulsion du Chef de
Brigade avaient dès le début porter aide à tous les maquis
installés dans la région. Des liaisons permanentes existaient
avec les divers P.C. et la Brigade constituait en fait le 2ème
Bureau des Forces de Résistance.

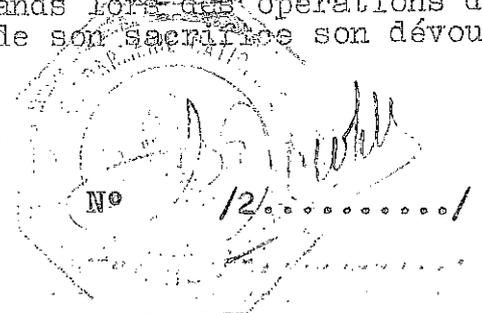
Par ordre No. 149 de la 14ème Région, du 17 août 1945, elle
recevait d'ailleurs une citation à l'ordre du Régiment compo-
sant l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Sur les quatre Militaires déportés, deux ne sont pas rentrés.

L'un, le Gendarme TRAFFEY, Marius, devait succomber aux pri-
vations et mauvais traitements le 19 octobre 1944, moins de
sept mois après son départ de France.

En conséquence, j'ai l'honneur de le proposer pour une ci-
tation à l'ordre de la Région, à titre posthume avec le libel-
lé suivant :

" Gendarme conscient de ses devoirs et animé d'une foi pa-
triotique ardente, a dès le début, aidé de toutes ses forces et
de tous ses moyens la Résistance et les Maquis de la région
de Brénod, (Ain). Arrêté par les Allemands lors des opérations de
février 1944, puis déporté, a payé de son sacrifice son dévoue-
ment à la cause de la France."



- ALBERT LE MOINE -Gendarme ALBERT LE MOINE - 8ème LEGION DE GENDARMERIE -

" Gendarme conscient de ses devoirs et animé d'une foi patriotique ardente, il, dès le début, aidé de toutes ses forces et de tous ses moyens la Résistance et les équipés de la région de BRASSOD (Ain). Arrêté par les allemands lors des opérations de Février 1944, puis déporté, a payé de son sacrifice son dévouement à la cause de la France. "

Le Croix de Guerre avec étoile
d'argent.

31 Mars

7.-

Le Général de Corps d'Armée de BASSIN
Gouverneur Militaire de Lyon, Cdt. la 8^e Région.

Signé : de BASSIN.-

FORCES FRANCAISES
DE L'INTERIEUR.

N° 77

-:-:-:-:-

REGION E-I. LYON.

-o-o-o-o-

CERTIFICAT DE RESISTANCE
-:-:-:-:-

Je Soussigné H. R O M A N S - P E T I T, Compagnon de la
LIBERATION, Commandeur Officier de la LEGION d'HONNEUR, an-
cien Chef des MAQUIS de l'AIN-HAUT-JURA et HAUTE-SAVOIE, cer-
tifie que:

NOM: T R A F F E Y,

Prénoms: Marius.

né le 28 Janvier 1913,

à IZERNORE, (Ain).

a servi dans les FORCES FRANCAISES de l'INTERIEUR de l'AIN
HAUT-JURA, HAUTE-SAVOIE, (unité) du Novem-

bre 42 au Fevrier 44 avec le Grade

et a participé aux opérations suivantes:

Renseignements, liaisons, sabotages.

Observations: Elément très précieux pour le Commandement a
rendu les plus grands services.

Fait à PARIS, le 5 Février 1948.

Signé: H. ROMANS-PETIT.

COPIE certifiée conforme à l'original.

A BRENOD, le 14 Février 1948.

Le Gendarme, FLEURY, Comdt. provt. la Brigade de GEN-
DARMERIE.

